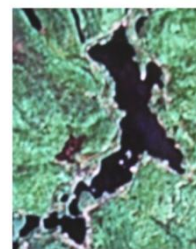


L'Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton (APLL)

C.P. 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : info@laclong.org

Site Web : www.laclong.org



Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle (AGA) Association des propriétaires du lac Long (APLL) Samedi 14 juin 2025 à 9 h 30

Lieu : Salle communautaire de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Présences : 48 personnes présentes dont 43 membres ayant droit de vote

1. Ouverture de l'assemblée

M. Claude Ouellette, nommé et agissant en tant qu'animateur de la réunion, ouvre l'assemblée à l'heure prévue.

2. Vérification de conformité de l'avis de convocation

L'avis de convocation est déclaré conforme. (Envoyé plus de 2 semaines avant l'assemblée)

3. Vérification du quorum

Nous constatons un nombre suffisant de membres ayant droit de vote, soit 43 (plus de 20).

4. Accueil des nouveaux résidents

Pierre Lavallée souhaite la bienvenue aux nouveaux résidents dont certains sont présents à l'assemblée.

- M. Patrick Godin et Chantal Bourassa
- François Marchand et Tania Pinard
- Louis-Charles Auger et Marie-Chantal Gilbert
- Marc Tremblay et Magali Béchar
- Jonathan Bédard et Sonia Léveillé

5. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1 item fut proposé et rajouté au varia :

- Comité bruit et vitesse (M. Yves Pellerin)

L'ordre du jour ainsi modifié fut

Proposé par M. Réal Touchette et appuyé de M. Robert Matteau

Adopté à l'unanimité

6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 8 juin 2024

François Véronneau vérifie auprès des membres présents à l'assemblée s'il y a des questions ou des changements à apporter au procès-verbal de l'AGA du 8 juin 2024.

Proposé par Mme Marie-Thérèse Beaudoin et appuyé de Mme Linda Boucher, il est décidé d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

7. Rapport du secrétaire

- Réunions du CA

Depuis la dernière assemblée générale tenue le 8 juin 2024, les membres du conseil se sont réunis à huit (8) reprises.

Plus d'une cinquantaine de points complémentaires aux sujets ponctuels furent discutés lors de ces séances.

1. Implications des membres du CA

Les membres du CA se sont mobilisés pour participer et s'impliquer dans les nombreux dossiers qui exigent un engagement et une vigilance ponctuels importants.

Exemples :

- Environnement (Adopte un lac, mesures de transparence, périphyton, espèces envahissantes, échantillonnages eau, distribution arbres, etc.)
- OBVRL
- Puissance des moteurs
- Politique de gestion des données personnelles
- Politique des témoins (cookies - site Web)
- Politique de confidentialité, registre des incidents
- Activités annuelles (voir 2)
- et de nombreux autres

N.B. L'ensemble des dossiers traités est décrit et disponible sur les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration (CA) qui vous sont envoyés dans les semaines suivant chaque réunion.

2. Activités (fête lac Long, natation, marches, journée raquettes, sentier de glace, etc.)

Votre équipe souhaite maintenir cette belle mobilisation et participation de ses membres. Tout sera fait, et ce pour le plaisir de tous, afin de préserver un ensemble d'activités très accessibles qui contribuent à cette cohésion sociale qui nous est chère.

8. Rapport du trésorier

Johanne Moisan trace une vue d'ensemble des états financiers et confirme que la subvention municipale a été accordée une fois de plus cette année, mais amputée du tiers du montant. Le nombre de résidents ayant payé leur cotisation à l'association, et ce incluant les paiements reçus avant l'assemblée, totalise à ce jour 119 contributions annuelles pour l'année 2025.

- États des revenus et dépenses 2024 (**Voir annexe 1**)

- Prévisions budgétaires 2025 (**Voir annexe 2**)
- Méthodes de paiement de la cotisation annuelle (**Voir site web lac Long**) : <https://www.laclong.org/devenir-membre>
- Subvention municipale (**Admissibilité si contribution d'au moins 66 % des résidents**)

9. Réalisations 2024-2025 et plan d'action 2025-2026

M. Pierre Lavallée cite les réalisations 2024-2025 (ci-dessous) et nous présente le plan d'action 2025-2026 ainsi que le plan directeur du lac Long 2025 (**Voir annexes 3 et 4**)

Il énumère les principales réalisations de la dernière année.

ENVIRONNEMENTAL

- Rencontres pour le PDL (Plan directeur du lac) avec l'OBVRLY et Municipalité
- Mesures de transparence de l'eau du lac en collaboration [RSVL](#) (Réseau de surveillance volontaire des lacs) et mesure du périphyton.
- Analyse du [rapport](#) reçu de [ADOpte UN LAC](#) de l'Université de Montréal pour les échantillonnages effectués en 2023
- Distribution d'arbres pour reboiser les rives ou autres (mai 2025)

INFORMATIF

- Site Web
- "Saviez-vous que" envoyés régulièrement et mis à jour
- Installation des affiches (5) : « Évitez de circuler avec vos embarcations à moteur dans les plantes aquatiques » en début de saison (mai)
- OBVRLY
- Communications personnelles et par courriels avec des résidents au lac
- Préparation de l'AGA

RÉCRÉATIF

- Sentier de glace
- Fête du lac Long (juillet) : défilé des pontons illuminés, spectacle, natation participative du dimanche, activités à venir en préparation
- Facebook : photos et club Natation
- Randonnée de raquettes (février 2025)
- Agrémenter les abris postaux lors des fêtes annuelles (Pierre Delmaire)

POLITIQUE

- Rencontre avec la directrice générale Sandra Gérôme de la municipalité pour divers sujets d'intérêts
- Rencontre et / ou courriels avec les Associations des Lacs de Saint-Élie

10. Environnement

- [Adopte un lac \(Pierre Lavallée\)](#)

Pierre Lavallée résume les [résultats des analyses des échantillonnages](#) d'eau du lac effectués en septembre et octobre 2023 reçus récemment du programme "[Adopte un lac](#)"

Ce qu'il faut savoir :

Eutrophisation = Vieillissement du lac + Nutriments

(Phosphore et Azote) en plus grande quantité

Densité de cyanobactéries augmentent avec les nutriments

Sources de nutriments au lac sont :

Pluies abondantes, température, ruissellements des routes, fosses septiques, rives du lac, accumulation de sédiments, engrais, etc.

Résultats des Tests - Prélèvements ont été faits dans une zone peu profonde et calme

Septembre 2023 - 1^{er} prélèvement :

- Cyanobactéries + toxines présentes en plus grande quantité
- Diagnostique : eutrophisation + surfertilisation

Octobre 2023 - 2^e prélèvement :

- Cyanobactéries + toxines présentes en plus faible quantité
- Diagnostique : pas d'eutrophisation/ ni surfertilisation

Pourquoi cet écart ?

- Pluies abondantes les journées avant le prélèvement en septembre ???
- Brassage de l'eau du lac en octobre qui entraîne un relargage du phosphore sédimentaire

Doit-on s'inquiéter ? ... NON ... et Pourquoi ? :

- Résultats sont en deçà des seuils considérés comme dangereux pour la consommation d'eau potable établis par Santé Canada

Recommandations :

- Entretenir les fosses septiques convenablement
- Proscrire à tout prix l'utilisation d'engrais dans les 300 mètres de la rive
- Éviter les entrées et stationnements avec des revêtements favorisant le ruissellement vers le lac (favoriser le gravier)
- Reboiser les rives du lac devant votre terrain

- Périphyton (François Véronneau)

François Véronneau stipule que les prises de données à l'été 2024 ont été compilées et transmises au [RSVL](#) (Réseau de surveillance volontaire des lacs) ainsi qu'à l'OBVRLY dans les délais prescrits.

Cette deuxième année d'évaluation a permis, une fois de plus, d'amasser un total de 110 données par emplacement et ce sur 21 différents sites prédéterminés.

Cette tâche de [suivi du périphyton](#) devra encore se poursuivre en 2025 durant la période située entre les 15 juillet et 15 août.

N.B. Un changement dans le périphyton peut même être un des premiers signes observables de l'enrichissement par les matières nutritives.

Les résultats obtenus donnent des indications sur l'eutrophisation du lac.

Nous tenons à remercier les 4 équipes qui y ont dédié leur temps et énergie.

- Claude Ouellette et Johanne Moisan
- Pierre Lavallée et Francine Hubert
- Jean Matteau et Suzanne Arel
- François et Louise Véronneau

*** Une cinquième équipe serait souhaitée et appréciée. Les volontaires seront rencontrés afin de recevoir la formation nécessaire ainsi que les documents appropriés.

Les personnes intéressées n'auront qu'à communiquer avec le secrétaire de l'association via son courriel.

Voir : <https://www.lalong.org/association/conseil-dadministration>

*** P.S. Dès la fin de l'assemblée, nous remercions Mme Linda Boucher et M. Pierre Tétreault qui se sont offerts pour se joindre au groupe afin de participer aux tâches de mesure de données.

- Poursuite des analyses (tests d'eau) au RSVL (Réseau de surveillance volontaire des lacs)

Gabriel Bureau nous informe que l'association maintient sa participation depuis plusieurs années au programme de la transparence de l'eau du RSVL (réseau de surveillance volontaire des lacs). ([transparence de l'eau](#))

Les résultats des 50 mesures pour les 5 bornes (2 au Petit lac et 3 au Grand lac) ont été dûment compilés et transmis au RSVL pour l'année 2024.

Les résultats sont demeurés dans la moyenne.

Grand lac : Entre 5.1 et 6.3 mètres

Petit lac : Entre 5,5 et 6,8 mètres

Un remerciement aux équipes composées de Denis Labbé et Susanne Caron, Paul Trépanier et Louise Maillette, Normand Fournier, et Jérémie Ziberfab et Iman Benlekehal qui prendront une dizaine d'échantillons au cours de l'été.

- Formation sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes (OBVRLY) : Gisèle Désilets

Mme Gisèle Désilets brosse un résumé de la formation donnée par l'OBVRLY le 11 juin dernier sur les plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE).

Plus de 25 personnes s'y sont présentées dont une quinzaine en provenance du lac Long.

L'invitation à prendre connaissance du document faisant référence à la formation reçue fut lancée aux membres présents ; elle est en ligne sur le site Web de l'APLL.

<https://www.lalong.org/nouvelles/2025/06/13/formation-sur-les-plantes-aquatiques-exotiques-envahissantes>

Bien que la situation actuelle du lac Long relativement aux plantes aquatiques soit tout de même bonne, les mesures mises en place telles que les déplacements restreints dans certains secteurs du lac, l'identification des plantes aquatiques à éviter, les nombreux avis récurrents à propos du lavage des embarcations étrangères, etc. sont à améliorer et doivent être poursuivies sans hésitation.

Encore une fois, il est impératif de souligner que la survie et la qualité du lac dépend en grande partie de l'application des bonnes pratiques préventives par tous les riverains.

- Limite de puissance des moteurs à propulsion électrique : (François Véronneau)

François Véronneau lit aux membres présents le texte ci-après décrivant et illustrant les faits reliés à la puissance des moteurs électriques aquatiques afin d'en recommander une résolution en cette assemblée générale.

Puissance des moteurs des embarcations aquatiques à propulsion électrique

Sachant que :

Conformément au [Guide des administrations locales](#), son règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments invite à adopter des mesures alternatives non réglementaires telle que suivre un code de conduite volontaire avant de faire une demande de restriction visant l'utilisation des bâtiments.

Les bonnes pratiques riveraines adoptées antérieurement par l'ensemble des résidents présents lors des assemblées générales annuelles stipulent entre-autres que :

- Les embarcations motorisées sont permises à condition qu'elles soient munies d'un moteur électrique de faible puissance.
- Depuis le 26 juin 1982, les embarcations propulsées par un moteur à essence sont défendues sur le lac; par contre, celles propulsées par un moteur électrique sont permises.

Et depuis 2020 (adoption lors de l'AGA)

- La vitesse maximale permise pour les embarcations propulsées par un moteur électrique est de 15 km/h.

Le comité de l'APLL soutenu par toutes les préoccupations et énergies déployées afin de protéger notre lac des effets négatifs causés en autres par les changements climatiques constatés et ressentis rendant notre habitat plus sensible aux conditions environnementales et davantage vulnérable aux comportements inadéquats des certains riverains,

- a adopté unanimement lors de l'assemblée du CA en date du 12 octobre 2024 de déposer une proposition à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2025 afin de formuler et de déterminer la limite de puissance des moteurs à propulsion électrique admissible afin de préciser la mention " moteur électrique de faible puissance" déjà établie et acceptée au lac Long.

De multiples préoccupations et interventions ont été apportées depuis maintes années en lien avec la qualité de l'eau du lac Long.

Les mesures qui furent mises en place lors des dernières années eurent pour effet d'améliorer les bonnes pratiques ayant une incidence sur notre milieu.

- vitesse maximale des embarcations
- circulation restreinte à certains endroits
- herbes aquatiques à éviter
- etc.

L'équipe du comité de l'APLL s'investit pour s'informer, comprendre, évaluer et mettre en place des lignes directrices en lien avec les nouvelles réalités et leurs conséquences parfois dévastatrices dûment soulignées et reconnues.

La vitesse maximale admissible des embarcations fut établie et approuvée à 15 km/h. en AGA en 2020.

Cette norme eut pour objectif de maintenir la quiétude et la sécurité et de protéger les rives et les fonds aquatiques.

Le progrès et les avancées technologiques concernant la propulsion électrique des embarcations nautiques nous forcent à examiner de nouveau et prévoir la mise à jour des principes et prescriptions endossés au [code de vie du lac](#) par les citoyens.

Il fut porté à notre attention que de nombreux plans d'eau et municipalités ainsi que la SEPAQ ont mis en place des restrictions qui limitent la puissance des moteurs des embarcations. La destruction des fonds aquatiques, la vitesse, le bruit, l'émission des vagues et les risques pour les nageurs et plaisanciers en sont une cause directe, principale et incontestable.

La mesure de la vitesse des embarcations étant difficilement contrôlable, la puissance est par contre accessible et disponible en se référant à la fiche technique du moteur et au voltage de la batterie utilisée. (*voir tableau des équivalents approximatifs illustrés plus bas*)

Tel que souligné lors de l'assemblée du conseil d'administration en date du 12 octobre dernier, la proposition de limite de puissance des moteurs électriques pouvant être utilisée sur les embarcations et dûment harmonisée avec les restrictions déjà établies par la municipalité de St-Mathieu et de certains autres lacs de St-Élie tel que le lac Plaisant, est présentée et se lit comme suit :

La limite suggérée sera de 75 lb de poussée (puissance) et dûment harmonisée du maintien de la vitesse maximale déjà acceptée de 15 km/h.

Tableau des équivalents approximatifs

Livres de poussée (valeur appr. de puissance)	kW (1000W) (ampère max. X voltage)	HP
30	.36	0.5
50-55 ***	.6	0.8
75-80	≈ 1.5	≈ 2
Motomarine électrique		
≈ 6000	≈ 120	≈ 160

N.B. La propulsion électrique pouvant être très puissante, les bateaux et motomarines dotés de tels moteurs sont en mesure d'engendrer de très grosses vagues à faible vitesse pour permettre de "surfer" à l'arrière de l'embarcation.

Références :

- **Watt** (puissance élec.) = **Ampère** (courant max.) X **Volt** (voltage de la batterie)
- **1 HP ≈ 740 W = 0,74 kW**
- **1 HP** équivaut à environ **38 à 40 lb** de poussée

*** N. B. Les quais pontons présents au lac Long sont dotés de moteurs ayant une poussée de 55 lb.

Suivant l'énoncé de la recommandation, il fut proposé par M. Réal Touchette et secondé par Mme Suzanne Arel d'établir et de limiter l'accès et l'utilisation des moteurs électriques aquatiques à 75 livres de poussée tel que présenté et d'inclure cette exigence aux [normes et bonnes pratiques établies et appliquées au lac Long](#). L'ensemble des résidents présents à l'assemblée s'est prononcé en accord avec cette mesure.

Accepté à l'unanimité.

11. Tests d'eau des puits artésiens

M. Pierre Lavallée précise qu'une quinzaine de résidents se sont montrés intéressés à profiter de la proposition d'analyses d'eau commune de leur puits artésiens avancée initialement par l'association du lac Plaisant.

Il fut porté à notre attention que le segment lac Long doit être à présent pris en charge par une ou des personnes résidant au lac Long.

L'association n'étant pas en mesure d'adopter cette mesure, il fut demandé lors de l'assemblée, si une personne serait en mesure de prendre la responsabilité des formalités nécessaires.

Mme Suzanne Caron et M. Denis Labbé se sont portés volontaires et se sont dits prêts à assumer les démarches requises.

Les informations préliminaires recueillies leur seront envoyées et remises dans les plus brefs délais.

12. Fête du lac Long

La fête du lac Long aura lieu la fin de semaine des 26 et 27 juillet.

Tous les détails des activités prévues seront envoyés et décrits par courriel dans la semaine suivant la prochaine réunion du CA prévu avant la fin du mois de juin.

13. Ensemencement des poissons

Normand Fournier énonce que plusieurs résidents contribuent annuellement à l'ensemencement qui se fera aux trois ans, tel que convenu précédemment.

Prochain ensemencement : 2027

Les pêcheurs sont invités à inscrire les résultats de leur pêche dans le formulaire de déclaration de prises de poissons sur le site Web de l'association à l'onglet « [Poissons](#) ».

14. Chemin de glace

Normand Fournier mentionne que comme l'épaisseur de la glace avait été mesurée à environ 8 pouces le 25 décembre, l'ouverture du sentier fut possible à partir du lendemain 26 et ce jusqu'au 7 février. Après ces 7 semaines, les conditions ne furent plus favorables au dégagement de la grande quantité de neige reçue. Les dépenses totales ont totalisé 509 \$.

15. Varia

- Comité bruit et vitesse

M. Yves Pellerin a fait part à l'assemblée de son intention de mettre en place de nouveau un comité qui œuvrerait à combattre le bruit et la vitesse excessive qui sévit principalement sur la Route des lacs.

Le précédent comité avait réussi à sensibiliser l'administration de la municipalité et également à livrer des actions qui eurent pour effet de réduire et d'améliorer la situation.

Il invite les résidents désirant se joindre au groupe à former à communiquer avec lui.

16. Questions de membres

Aucune question supplémentaire ne fut apportée à l'attention des membres présents.

17. Élections au conseil d'administration (CA 2025-2026)

Trois administrateurs de l'association voient leur mandat arriver à terme :

- M. Pierre Lavallée
- M. François Véronneau
- M. Claude Ouellette

À l'exception de Pierre Lavallée, les deux autres candidats souhaitent poursuivre leur mandat.

Trois propositions furent soumises.

1. M. François Véronneau
Proposé par Jean Laplante et secondé par Suzanne Arel
2. M. Claude Ouellette
Proposé par Daniel Robert et secondé par Yves Pellerin
3. Mme Marie France Bergeron
Proposé par Marie-Thérèse Beaudoin et secondé par Suzanne Caron

Les trois candidats, dont Marie-France Bergeron par voie de lettre dûment accompagnée de la signature de 3 membres, ont accepté leur nomination et sont élus pour un mandat de 2 ans.

M. Pierre Lavallée a par la suite profité de l'occasion pour remercier tous ceux et celles qui se sont impliqués dans les activités durant l'année.

ÉQUIPE DU CA

Johanne Moisan (trésorière)
Claude Ouellette (directeur)
François Véronneau (secrétaire)
Normand Fournier (directeur)
Gisèle Désilets (directrice)
Gabriel Bureau (directeur)

SITE WEB

Pierre Deshaies pour les mises à jour constantes

FÊTE DU LAC LONG

Hélène Beaudoin terrain
Paul Trépanier (commandite Quais pontons Mauricie)

Martine Lalande/Brigitte Sanscartier (commandite dépanneur Voisin)
Résidents cuisiniers : Daniel Robert, Denis Racine, Pierre Delmaire

NATATION

Marie Josée Roy
Suzanne Arel
Marie-France Bergeron
Tous les résidents qui ont contribué à la sécurité.

SENTIER DE GLACE

Steven Caron
Daniel Robert
Denis Racine
Denis Labbé

PÉRYPHITON

Suzanne Arel / Jean Matteau

MESURES DE TRANSPARENCE DU LAC

Suzanne Caron / Denis Labbé / Louise Maillette
Iman Benlekehal et Jérémie Ziberfab

ABRIS POSTAUX

Pierre Delmaire

COORDINATION À INSTALLATION DE LA SALLE POUR AGA

Yves Pellerin

P.S.

Un moment fut pris pour souligner et remercier chaleureusement Pierre Lavallée, au nom des membres du comité ainsi que de tous les résidents, pour son engagement et dévouement auprès de l'association des propriétaires du lac Long (APLL) durant ses huit années en tant que président.

Il a su mener et diriger harmonieusement les membres du comité et a contribué pleinement au bon déroulement des nombreux dossiers auxquels l'APLL était associée.

L'association aura dûment profité de ses qualités de meneur et de son implication sans réserve tout au long de ces années.

Merci Pierre pour ton énergie sans ménagement et de ta grande générosité.

18. Levée de l'assemblée

Proposée par Suzanne Arel et secondé par Pierre Delmaire

Levée de l'assemblée à 11 h 50

Annexe 1

États financiers 2024

Revenus

Cotisations des membres (xxx)	3302,00 \$
Cotisations ensemencement	1265,00 \$
Subvention et commandite	2224,15 \$
Ristourne	
Autres revenus*	<u>- \$</u>
Total :	6 791,15 \$

Dépenses

Activités sociales et loisir	1166,27 \$
Assemblée générale	24,31 \$
Analyse eau	- \$
Assurances	1451,28 \$
Cotisations diverses	38,00 \$
Chemin hiver	100,00 \$
Documentation, matériel et quincaillerie	805,68 \$
Ensemencement et gestion de la faune	3500,00 \$
Fournitures de bureau et photocopies	428,41 \$
Frais bancaires	121,50 \$
Frais de représentation (colloque etc)	- \$
Frais postaux	276,80 \$
Honoraires professionnels	- \$
Réunions CA	80,00 \$
Site Web	874,75 \$
Autres dépenses*	- \$
Total :	<u>8 867,00 \$</u>

Surplus (pertes)	<u>(2 075,85) \$</u>
------------------	----------------------

Encaisse le 1 ^{er} janvier 2024	8 606,95 \$
--	-------------

Encaisse courante au 31 décembre 2024	6 531,10 \$
---------------------------------------	-------------

Annexe 2

Prévisions budgétaires 2025

Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton		
Prévisions budgétaires		
1er janvier au 31 décembre 2025		
Revenus		
Cotisations des membres (130 x 30\$)	3 900,00 \$	
Cotisations ensemencement	1 000,00 \$	
Subvention	2 000,00 \$	
Ristourne	7,00 \$	
Total:		6 907,00 \$
Dépenses		
Activités sociales et loisir**	1 850,00 \$	
Chemin d'hiver	500,00 \$	
Assemblée générale	100,00 \$	
Assurances responsabilités (468,77\$+937,54\$)	1 000,00 \$	
Analyse eau	500,00 \$	
Documentation, matériel (bannière, panneaux signalisation)	400,00 \$	
Ensemencement et gestion de la faune	- \$	
Fournitures de bureau et photocopies (trousse de bienvenue)	500,00 \$	
Frais bancaires et droit d'immatriculation	150,00 \$	
Frais de représentation (colloque etc)	- \$	
Frais postaux	300,00 \$	
Honoraires professionnels	- \$	
Réunions CA	120,00 \$	
Site Web	1 000,00 \$	
Abris postaux entretien	300,00 \$	
Autres dépenses	500,00 \$	
Total:		7 220,00 \$
Surplus (pertes)		(313,00) \$
En caisse le 31 décembre 2024:		6 531,00 \$
Prévision de l'encaisse le 31 décembre 2025:		6 218,00 \$

ACTUELS 2024	
3 302,00 \$	
1 265,00 \$	
2 224,15 \$	
6,00 \$	
6 797,15 \$	
1 166,27 \$	
100,00 \$	
24,31 \$	
1 451,28 \$	
- \$	
805,68 \$	
3 500,00 \$	
428,41 \$	
159,50 \$	
- \$	
276,80 \$	
- \$	
80,00 \$	
874,75 \$	
8 867,00 \$	
(2 069,85) \$	

Annexe 3

Plan d'action 2025-2026

- Informer les résidents des activités et décisions de l'associations par courriels, Saviez-vous que et Procès-verbaux de nos rencontres en CA
- Informer les nouveaux résidents des buts et objectifs de l'APLL (guide du nouvel arrivant)
- Promouvoir les activités environnementales et récréatives favorisant nos échanges entre résidents du lac

Appuyer les comités :

- Vitesse et bruit sur la Route des lacs
- Comité environnement
- Comité sportif et récréatif
- Comité sur l'Exploration minière « Creuse pas dans mon Caxton »

ENVIRONNEMENTAL

- Poursuivre le Plan directeur du lac Long avec OBVRLY et la Municipalité de Saint-Élie
- Participer à la table de l'OBVRLY et différentes conférences sur l'environnement
- Suivi annuel de la qualité de l'eau du lac (analyses, Adopte un lac, RSVL, transparence)
- Suivi du Périphyton
- Ensemencement truites mouchetées (prochainement mai 2027)
- Limite de propulsion des moteurs électriques et de la vitesse des embarcations
- Informer les résidents des tests d'eau pour puits artésiens
- Compilation et suivi de la « [Déclaration volontaire de prises de poisson](#) » du lac
- Collaborer annuellement à la distribution d'arbres pour le reboisement des rives du lac

POLITIQUE

- Rencontrer la Direction générale et le Comité d'urbanisme de la municipalité
- Voir au maintien de la subvention annuelle de la Municipalité et produire les documents pour recevoir celle-ci
- Participer aux rencontres de l'Association des Lacs de Saint Élie

SITE WEB

- Maintenir à jour le site Web de l'APLL

FACEBOOK

- Gérer nos sites Facebook : photos d'activités de l'APLL et Club de Natation

RÉCRÉATIF

- Fête du lac Long
- Sentier de glace
- Randonnée de raquette
- Journée natation
- Divers (selon vos demandes)

Annexe 4

Plan d'action quinquennal du lac Long, an 4

Nous sommes dans la 4^e année du plan quinquennal (5 ans) pour la protection et la qualité des rives, de l'eau, installations septiques, apports en produits chimiques provenant des chemins, gestions des eaux pluviales et sur la propagation des plantes aquatiques- exotiques-envahissantes.

QUALITÉ DE L'EAU

- Par l'amélioration des bandes riveraines : reboisement par arbustes et herbacées. Ex. : AIGLON INDIGO (indigène)
- Par des mesures de transparence avec le Réseau de surveillance volontaire des lacs, mesures du Périphyton,
- Par l'acquisition de connaissances ; formation sur les plantes aquatiques envahissantes (11 juin 2025) fournie par l'OBVRLY
- Par la reprise de surveillance des rives par la municipalité (urbanisme) qui supervisera 20 % du territoire en 2025
- Par la réduction des apports en sels minéraux provenant des chemins publics
- Par la protection des plantes aquatiques essentielles au lac et la limitation des espèces exotiques envahissantes : Ex. : nettoyage des embarcations venant de l'extérieur, sensibilisation et informations par nos « Saviez-vous que »

LACUNES à ce programme du PDL :

Les subventions non récurrentes des divers paliers gouvernementaux et le manque de personnel de la municipalité

*OBVRLY, 2022. [Plan directeur du Petit lac Long et du Grand lac Long](#), municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, 2022. Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY), Saint-Barnabé, 80 pages et 1 annexe.

Le plan quinquennal est disponible sur le [site Web de l'association](#).